

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/09/2024 - 19490 - 2012 B 03255 - 788 862 019 - AAE

AAE

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 19/09
	Numéro : 3 SEP. 2024

S.A.R.L au capital de 1000 €
Siège social : 20 TER RUE DE LA TETE NOIRE
91130 RIS-ORANGIS

R.C.S. EVRY B 788 862 019

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-six juin,
A dix heures,

Monsieur BEJENARU Veaceslav,
Demeurant : 20 ter rue de la tête noire 91130 RIS-ORANGIS

Propriétaire de la totalité des 1000 parts de 1 euro composant le capital social de la société AAE.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul gérant de la société, Monsieur BEJENARU Veaceslav, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

BV

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 12 983,66euros.
Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 12 983,66 euros de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- Report à nouveau créditeur :	88 096,94 euros
-Bénéfice de l'exercice :	12 983,66 euros
- Total à affecter :	101 080,60 euros

Section 2 – Affectation

- Report à nouveau créditeur :	71 080,60 euros
- Dividendes	30 000,00 euros
- Total	101 080,60 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2022	30 000		
2021	20 000		
2020	0	0	0

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- L'associé unique Monsieur BEJENARU Veaceslav, a perçu une rémunération de

BV

30 000 euros au titre de l'exercice 2023 en qualité de Travailleur Non Salarié.

Les charges sociales afférentes à la rémunération ainsi qu'aux dividendes ont été prises en charge par la société pour un montant obligatoire de 27 156 € et les facultatives pour un montant de 2 773,50 € dans le cadre de la loi Madelin.

- L'associé unique Monsieur BEJENARU Veaceslav, est titulaire d'un compte courant créditeur dont le solde était arrêté au 31/12/2023 à la somme de 43 290,46 €.

Ce compte courant n'a pas été rémunéré au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique

Le Gérant
Monsieur BEJENARU Veaceslav



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : AAE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise 20 Ter rue de la Tête noire 91130 RIS-ORANGIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET* 7 8 8 8 6 2 0 1 9 0 0 0 3 1		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 12 10 12 13				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	Copie certifiée conforme le gérant <i>[Signature]</i>		
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	1 868	110	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	100 453	21 378	
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
			Autres participations CU	CV		
			Créances rattachées à des participations BB	BC		
			Autres titres immobilisés BD	BE		
			Prêts BF	BG		
			Autres immobilisations financières * BH	BI		1 600
TOTAL (II) BJ		BK	102 321	23 088		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY		64 408	
		Autres créances (3) BZ	CA		4 647	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:) CD	CE		
Disponibilités CF	CG			87 440		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI		540		
	TOTAL (III) CJ	CK		157 035		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Écarts de conversion actif * (VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	102 321	180 123		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Créances :			
		Stocks :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		AAE	Exercice N		
			Néant ☐		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	88 097		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	12 984		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	102 181	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	43 290		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 719		
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 933		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	77 942		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	180 123		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	77 942		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AAE					Néant ☐ *		
		Exercice N				Total	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services*	FG	325 843	FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	325 843	FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	329 142
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	31 052
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	119 821
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 702
	Salaires et traitements*					FY	102 705
	Charges sociales (10)					FZ	40 362
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements* (dont amortissement fonds de commerce)		HS		GA	12 303
		Sur immobilisations				GB	
		- dotations aux provisions				GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	29
	Autres charges (12)					GF	313 974
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	15 167	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	118
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	118	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	118
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	15 286

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2024

Désignation de l'entreprise AAE				Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	239		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	167		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	406		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	406		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	2 708		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	329 666		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	316 682		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	12 984		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	239	
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *			HP	19 580	
		- Crédit - bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 293	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	19 236	A2	22 010
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatifs A6	2 774	obligatoires A9	19 236
				dont cotisations facultatives Madelin	A7	2 774	
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
reprise/apple tel					167		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		
retro/cibtp					239		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Charges à Payer

AAE

Période du 01/01/23 au 31/12/23

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	14 246
TOTAL	14 246

Charges et Produits Constatés d'Avance

AAE

Période du 01/01/23 au 31/12/23

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	540	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	540	